

PRINCIPE D'UN JEU INSTANTANÉ

Chaque jeu instantané (billet ou jeu virtuel) porte un numéro unique de transaction, qui est mentionné dans l'historique de jeu du compte joueur et qui identifie le jeu instantané joué dès que le joueur en a confirmé l'achat. Ce numéro de transaction est enregistré dans le système informatique géré par la Loterie Nationale. Le fait qu'un certain lot du plan des lots est ou n'est pas attribué à un certain numéro de transaction est déterminé par un générateur de hasard au moment où le joueur confirme l'achat et donc au moment où est créé le numéro de transaction. Un certain lot peut être attribué à un jeu instantané seulement si le numéro de transaction de ce jeu instantané est enregistré comme tel. Après clôture du jeu instantané, le joueur peut vérifier dans l'historique de jeu de son compte joueur comment est enregistré un numéro de transaction d'un jeu instantané dans le système informatique susmentionné (perdant ou gagnant et attribuant un certain montant de lot du plan des lots ou non). La mécanique ludique (scénario) d'un jeu instantané n'est qu'une reproduction virtuelle qui correspond à l'attribution ou non d'un certain lot à un numéro de transaction, tel qu'enregistré dans le système informatique. La Loterie Nationale prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la correspondance de cette reproduction virtuelle avec les données du système informatique. Ce sont toutefois les données de jeu liées à un numéro de transaction tel qu'enregistrées dans le système informatique géré par la Loterie Nationale qui font foi pour l'attribution ou non d'un lot.

RÈGLES DU JEU VICTORY BATTLE – 0,5€ - 1€ - 2€ - 5€

Base légale

- Loi du 19.04.2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale (art. 3, §1, alinéa 1^{er}, art. 6, §1, 1^o et art. 11, §1, alinéa 1^{er}) ;
- Arrêté royal du 24.11.2009 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques et concours organisés par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Arrêté royal du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Décisions du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012 et du 22.04.2020.

Prix par participation

0,5 - 1 - 2 - 5 €

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels de 0,5€

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	12.500,00	12.500,00	2.000.000,00
4	500,00	2.000,00	500.000,00
10	100,00	1.000,00	200.000,00
50	50,00	2.500,00	40.000,00
750	15,00	11.250,00	2.666,7
2.000	10,00	20.000,00	1.000,00
3.000	7,50	22.500,00	666,7
14.000	5,00	70.000,00	142,9
15.000	3,00	45.000,00	133,3
55.000	2,50	137.500,00	36,4
22.500	1,50	33.750,00	88,9
30.000	1,25	37.500,00	66,7
100.000	1,00	100.000,00	20,00
70.000	0,75	52.500,00	28,6
174.000	0,50	87.000,00	11,5
180.000	0,25	45.000,00	11,1
TOTAL 666.315		TOTAL 680.000	TOTAL 3,00

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels de 1€

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	25.000,00	25.000,00	2.000.000,00
4	1.000,00	4.000,00	500.000,00
10	200,00	2.000,00	200.000,00
50	100,00	5.000,00	40.000,00
750	30,00	22.500,00	2.666,7

2.000	20,00	40.000,00	1.000,00
3.000	15,00	45.000,00	666,7
14.000	10,00	140.000,00	142,9
15.000	6,00	90.000,00	133,3
55.000	5,00	275.000,00	36,4
22.500	3,00	67.500,00	88,9
30.000	2,50	75.000,00	66,7
100.000	2,00	200.000,00	20,00
70.000	1,50	105.000,00	28,6
174.000	1,00	174.000,00	11,5
180.000	0,50	90.000,00	11,1
TOTAL 666.315		TOTAL 1.360.000	TOTAL 3,00

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels de 2€

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	50.000,00	50.000,00	2.000.000,00
4	2.000,00	8.000,00	500.000,00
10	400,00	4.000,00	200.000,00
50	200,00	10.000,00	40.000,00
750	60,00	45.000,00	2.666,7
2.000	40,00	80.000,00	1.000,00
3.000	30,00	90.000,00	666,7
14.000	20,00	280.000,00	142,9
15.000	12,00	180.000,00	133,3
55.000	10,00	550.000,00	36,4
22.500	6,00	135.000,00	88,9
30.000	5,00	150.000,00	66,7
100.000	4,00	400.000,00	20,00
70.000	3,00	210.000,00	28,6
174.000	2,00	348.000,00	11,5
180.000	1,00	180.000,00	11,1
TOTAL 666.315		TOTAL 2.720.000	TOTAL 3,00

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels de 5€

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	125.000,00	125.000,00	2.000.000,00
4	5.000,00	20.000,00	500.000,00
10	1.000,00	10.000,00	200.000,00
50	500,00	25.000,00	40.000,00
750	150,00	112.500,00	2.666,7
2.000	100,00	200.000,00	1.000,00
3.000	75,00	225.000,00	666,7
14.000	50,00	700.000,00	142,9
15.000	30,00	450.000,00	133,3
55.000	25,00	1.375.000,00	36,4
22.500	15,00	337.500,00	88,9
30.000	12,50	375.000,00	66,7
100.000	10,00	1.000.000,00	20,00
70.000	7,50	525.000,00	28,6
174.000	5,00	870.000,00	11,5
180.000	2,50	450.000,00	11,1
TOTAL 666.315		TOTAL 6.800.000	TOTAL 3,00

Pour des blocs additionnels : voir l'art. 10 de l'A.R. du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information. Le pourcentage visé à l'article 10, alinéa 1^{er}, 3^o est fixé à 25% (décision du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012).

Mécanisme ludique

Le joueur choisit d'abord une mise: 0,5 €, 1 €, 2 € ou 5 €. En fonction de la mise, un autre plan des lots est applicable (comme mentionné ci-dessus). Il peut ensuite acheter le jeu. Durant le jeu, la mise ne peut être changée. Les règles du jeu sont identiques pour chaque mise.

Un billet virtuel comporte un jeu principal et deux jeux bonus cachés, qui peuvent apparaître dans un certain cas.

Le jeu principal consiste en 6 parcours de différentes longueurs, divisés en cases. Au départ de chaque parcours se trouve un bateau à voile et un rouleau. À l'arrivée de chaque trajectoire se trouve un trésor avec un montant de lot choisi parmi ceux du plan des lots. Le joueur peut activer cinq fois le bouton « Tourner » pour faire tourner les rouleaux. Ceux-ci s'arrêtent automatiquement. Sur chaque rouleau apparaît alors un chiffre de 1 à 6, un montant de lot avec un signe « € », un symbole « Bouclier », un symbole « Hache » ou un symbole « Éclair ».

Lorsqu'un chiffre apparaît sur un rouleau, le bateau avance d'autant de cases sur le parcours correspondant. Si un bateau arrive en premier au trésor, le montant indiqué à côté de ce trésor est attribué.

Lorsqu'un montant de lot apparaît sur un rouleau, ce montant est attribué.

Lorsqu'un symbole « Bouclier » apparaît sur un rouleau, le symbole s'affiche dans la légende en haut du jeu. Si au total 4, 5 ou 6 symboles « Bouclier » sont apparus sur les rouleaux, le montant de lot correspondant indiqué dans la légende est attribué. Seul le plus haut montant indiqué est attribué.

Si un symbole « Hache » ou un symbole « Éclair » apparaît sur un rouleau, le symbole s'affiche dans la légende correspondante au bas du jeu. Le symbole « Éclair » fait couler le bateau et le renvoie au départ.

Si 4 symboles « Hache » ou « Éclair » ont été collectés dans la légende, un jeu bonus apparaît.

Dans le jeu bonus « Hache », le joueur doit faire tourner la roue en activant le bouton « Tourner ». Une hache est ensuite lancée. À l'arrêt de la roue, la hache peut indiquer un chiffre avec la couleur d'un bateau. Le bateau de cette couleur avance alors du nombre de cases correspondant dans le jeu principal. La hache peut également indiquer un montant de lot avec un signe « € », auquel cas ce montant est attribué. Elle peut aussi indiquer la mention « Tour en plus » et un tour supplémentaire sera alors attribué au joueur dans le jeu principal. La hache peut enfin indiquer la mention « Pas de gain », qui ne donne droit à aucun montant de lot ou avantage.

Dans le jeu bonus « Éclair », le joueur doit choisir une pierre sur les 8 présentées. Si un montant de lot avec un signe « € » apparaît sur la pierre choisie, ce montant est attribué. Si la mention « Tour en plus » apparaît sur cette pierre, le joueur reçoit un tour supplémentaire dans le jeu principal. Si un chiffre avec la couleur d'un bateau apparaît sur la pierre, le bateau de cette couleur avance du nombre de cases correspondant dans le jeu principal. La pierre peut également indiquer la mention « Pas de gain », qui ne donne droit à aucun montant de lot ou avantage.

Il est possible que le jeu principal et un jeu bonus attribuent plusieurs montants de lots, auquel cas les montants de lots attribués sont cumulés.

Un billet gagnant ne donne droit qu'à un lot prévu au plan des lots.

Si après les tours dans le jeu principal, aucun bateau n'est arrivé à un trésor, si 4, 5 ou 6 boucliers ne sont pas apparus sur les rouleaux, si un montant de lot n'est pas apparu sur les rouleaux, si la hache n'a pas indiqué de montant de lot dans le jeu bonus « Hache », et qu'aucune pierre indiquant un montant de lot n'est apparue dans le jeu bonus « Éclair », le billet est toujours perdant.

Tous les gains communiqués dans le jeu ne sont que des indications et sont communiqués sous réserve de confirmation dans l'historique de jeu du compte joueur.

Prise de connaissance des règles du jeu

Avant de pouvoir participer, le joueur doit lire les règles du jeu et y adhérer/avoir adhéré. Il est demandé au joueur d'accepter les règles du jeu :

- s'il s'agit de sa première participation à ce jeu ;
- si les règles de ce jeu ont été modifiées après que le joueur y a participé.